



Direction de la Démocratie, des Citoyens.ne.s et des Territoires
Direction des Familles et de la Petite Enfance

2020 DDCT 25 / DFPE - Subventions (62.500 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les foyers monoparentaux sont nettement plus présents à Paris (30 %) que dans le reste de l'Ile-de-France et qu'en France métropolitaine (22 %). On compte 77 757 foyers monoparentaux à Paris en 2011 (119 340 enfants) et dans 85% des cas, la vie familiale est essentiellement organisée autour des mères. Dans les quartiers populaires, le taux des familles monoparentales peut atteindre, voire dépasser localement, 40 %.

La récente période de confinement imposée lors de la crise sanitaire liée au coronavirus a souligné encore plus la fragilité des familles monoparentales, que cela soit dû à leurs conditions de logement, leur situation vis-à-vis de l'emploi, la complexité de l'approvisionnement alimentaire, leurs difficultés techniques et culturelles pour utiliser les outils numériques (sous-équipement, manque de pratique...), leur capacité à accompagner leurs enfants pour « l'école à la maison », ou leur manque de liens avec leur voisinage. L'ensemble de ces facteurs a renforcé la situation problématique des familles monoparentales parisiennes isolées et justifie l'attention particulière qu'il faut leur apporter.

Toutes les associations accompagnatrices de ces réseaux de familles monoparentales ont maintenu les liens avec les familles accompagnées par téléphone et échanges visuels et proposé des actions collectives en ligne pour les soutenir pendant le confinement. Elles se préparent dès à présent à la reprise progressive des activités après le déconfinement, en fonction des modalités sanitaires et pratiques en cours d'ajustement.

Lutter contre l'isolement des familles monoparentales résidant dans les quartiers populaires représente un véritable enjeu social. Les cheffes de ces familles, difficilement identifiables, quand elles ne sollicitent pas les ressources locales, sont dans une situation de vulnérabilité sociale et économique qui les expose à un risque important de décrochage social et professionnel. Elles présentent souvent une fragilité psychique ;

n'ont plus de temps pour elles en dehors de leurs activités de mères ; redoutent d'être stigmatisées, ainsi que leurs enfants, à cause de leur situation ; doivent, pour certaines, accompagner des enfants handicapés ou malades, ce qui rend plus difficile leur engagement dans des parcours d'insertion professionnelle. Le lien avec les pères est le plus souvent conflictuel.

C'est pourquoi, depuis 9 ans, la Ville de Paris finance un dispositif d'accompagnement global des familles monoparentales dans les quartiers populaires des 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements en soutenant les associations ADAGE, APASO, ESPEREM, Projets 19 et Réseau Môm'Artre pour développer des projets locaux de lutte contre l'isolement des familles en situation de monoparentalité.

Ce dispositif repose sur des principes d'action forts qui fondent sa spécificité : une articulation entre des temps individuels et des temps collectifs, qui permet à la fois d'avancer sur les situations particulières et d'initier une dynamique de solidarité ; une souplesse dans l'élaboration du panel d'activités pour être en adéquation avec les besoins des femmes et des familles ; une proposition d'activités de loisirs à côté de l'accompagnement social et à l'emploi pour permettre aux familles d'investir leur place de citoyens et d'habitants ; un partenariat local fort pour que les familles bénéficient des ressources de leur quartier pendant et après leur sortie du dispositif. La confiance établie avec les familles permet en outre de travailler des sujets délicats comme la place des pères ou la santé psychique.

Ces actions ont permis d'impliquer plus de 200 familles en 2019. En neuf ans, ce sont plus de 3 000 personnes qui ont participé à ces projets. Le renouvellement du soutien à ces réseaux semble primordial. Toutefois sur le 13^{ème} arrondissement le réseau développé depuis 2017 par l'association ESPEREM (ex ARFOG LAFAYETTE) a été interrompu à la mi 2019 pour des raisons de ressources humaines et ne pourra reprendre qu'en septembre 2020. Il est donc proposé de reporter en 2021 le renouvellement du financement de cette action.

Pour le 14^{ème} arrondissement :

L'association APASO, située dans le quartier de la Porte de Vanves,

propose le projet « Espace Entraide » qui vise à développer les échanges de services et de compétences entre les familles monoparentales isolées. En 2019, pour la troisième année consécutive, en plus de l'accompagnement individuel des familles, dans leurs démarches professionnelles et personnelles, le projet collectif s'est articulé autour de la préparation de la course « la Parisienne ». Autour de cette préparation, le groupe de femmes a travaillé à un ensemble de questions de santé et de bien-être en lien avec les ressources locales, et a créé une véritable émulation et solidarité collective. En 2019 au total, 32 familles et 54 enfants ont bénéficié du projet.

Pour le 17^{ème} arrondissement :

L'association ADAGE, située dans le quartier de la Moskova (18^{ème} arrondissement), met en œuvre pour la troisième année un « réseau de solidarité des familles monoparentales précaires » co-construit avec des femmes du 17^{ème} arrondissement, visant à leur permettre de sortir de l'isolement et de mieux connaître les acteurs locaux œuvrant autour de la vie pratique, de la citoyenneté et de la parentalité (bibliothèques, associations, centres sociaux, services publics, accès au droit, santé...). En 2019, l'association a continué son projet autour d'un atelier théâtre qui réunit 12 enfants chaque semaine, ce qui permet de toucher les mères qui sont ensuite invitées à des groupes de parole hebdomadaires à l'association. Des temps de rencontres destinés aux parents sont également organisés chaque semaine à l'école maternelle Bréchet. En 2019, une vingtaine de femmes en bénéficie très régulièrement.

Pour le 18^{ème} arrondissement :

Présente dans le 17^{ème} arrondissement, l'association ADAGE accompagne également, depuis 8 ans, un réseau de familles monoparentales du 18^{ème} arrondissement adossé au dispositif « Femmes en mouvement », réunissant un lieu de parole, des ateliers de prise de confiance en soi, et un mode d'accueil « passerelle » éphémère des jeunes enfants. Ce réseau local de solidarité permet d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des participantes. En 2019 le projet a touché au total 38 femmes et 17 enfants.

Pour le 19^{ème} arrondissement :

L'association PROJETS 19, dans le cadre de son action « Parcours d'elles », s'adresse à des femmes isolées du quartier Danube-Solidarité. Combinant accompagnement individuel et temps collectif, cette action constitue un parcours d'insertion sociale et professionnelle à visée de redynamisation, de réassurance et de soutien à la parentalité. Ainsi, un atelier a été organisé autour de la scolarité des enfants et du lien familles-école avec une psychologue scolaire. Plus de 20 femmes ont intégré l'action « Parcours d'Elles » au cours de l'année 2019.

Pour le 20^{ème} arrondissement :

L'association RESEAU MOM'ARTRE (antenne Mom'Ganne) a mis en place un espace convivial de rencontres et d'échanges pour les familles monoparentales isolées (également ouvert à toutes les familles) du quartier Python-Duvernois. Il permet aussi de développer l'accès à l'art et à la culture pour tous et d'aider les parents solos dans leur recherche d'emploi. En 2019, le projet Môm'Café a poursuivi la mise en œuvre d'activités : groupes de parole, ateliers artistiques et activités à Môm'Ganne, dans le Jardin Insolite ou dans les espaces culturels, repas partagés, événements festifs. Le projet développe aussi un volet spécifique d'accompagnement vers l'emploi avec la mise à disposition de places d'accueil dédiées au sein de Môm'Ganne pour honorer un rendez-vous lié à leur recherche d'emploi, et l'orientation et la mise en relation avec les acteurs locaux de

l'emploi. Au total en 2019, 60 familles ont participé à au moins une activité.

Ces neuf années de mise en œuvre permettent de constater la pertinence d'une articulation entre des temps collectifs dans lesquels les femmes, et parfois des hommes, partagent des problématiques communes et peuvent se soutenir, et une approche individuelle qui permet de travailler les situations complexes. Les partenariats tendent à s'élargir à tout Paris, et ce, grâce notamment à l'accès à l'offre culturelle parisienne. Pour chaque association, il est noté une amorce de réseau de voisinage pérenne, des familles venant par le « bouche à oreille », des mères venant avec les enfants d'un membre de leur famille... Enfin, grâce à ces expériences, les associations entament entre elles des relations basées sur le partage d'expériences et la mutualisation de ressources.

En raison de l'utilité de ces actions de lutte contre l'isolement des familles monoparentales, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer une subvention à ces associations d'un montant total de 62.500 €, qui se répartissent pour 31.250 € de la DDCT (Service Politique de la Ville) et 31.250 € de la DFPE, afin de consolider ces réseaux de solidarité.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2020 DDCT DFPE 25 - Subventions (62.500 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements)

Le Conseil de
Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à ADAGE (17^e et 18^e), APASO (14^e), Projets-19 (19^e) et Réseau Môm'artre (20^e),

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement, en date du _____;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement, en date du _____;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement, en date du _____;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement, en date du _____;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement, en date du _____;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} commission ;

Sur le rapport présenté par M Patrick Bloche au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère,

Article 1: Une subvention de 25 000 € est accordée à l'association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion - ADAGE (8382) pour ses projets « Sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité dans le 18^{ème} arrondissement » (2020_07567/SPV/6.250 € et 2020_07651/DFPE/6.250 €) et « Sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité dans le 17^{ème} arrondissement » (2020_07566/SPV/6.250 € et 2020_07652/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour les projets subventionnés.

Article 2 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO (14^{ème} arrondissement) (12345) pour son action « Espace Entraide » (2020_04868/SPV/6.250 € et 2020_04869/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Projets- 19 (19^{ème} arrondissement) (11085) pour son action « Parcours d'elles » (2020_01786/SPV/6.250 € et 2020_05317/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 4 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Réseau Môm'artre (20^{ème} arrondissement – Les Portes) (19394) pour son action « Môm'Café - Dispositif de lutte contre l'isolement des familles monoparentales » (2020_07650/SPV/6.250 € et 2020_07556/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront réparties comme suit :

Pour 31.250 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris ;

Pour 31.250 euros sur les crédits de la Direction des Familles et de la petite Enfance, chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748, fonds 4212021 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.